CROISSANCE

# RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

## LE MEILLEUR RESTE À VENIR

UMP

# SOMMAIRE

CONSTAT.....p.6

CE QUE NOUS AVONS DÉJÀ FAIT.....p.14

NOS 45 PROPOSITIONS.....p.19

1. Un écosystème porteur.....p.20
2. Des infrastructures puissantes accessibles partout.....p.21
3. Formation et révolution pour tous.....p.22
4. La neutralité, un principe cardinal à garantir.....p.26
5. Le numérique au service du mieux vivre.....p.28

Le numérique réinvente sans cesse notre quotidien : accès à l'information et à la culture, relations sociales, travail, politique, éducation, santé….
Il a déjà largement transformé nos vies et les changements ne sont qu'à leurs débuts. A tel point qu'il apparaît aujourd'hui difficile d'imaginer une société sans Internet. Le Conseil Constitutionnel, dans une décision rendue le 10 juin 2009, a d'ailleurs considéré que *« **la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme :** tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi […] qu'en l'état actuel des moyens de communication et eu égard au développement généralisé **des services de communication au public en ligne ainsi qu'à l'importance prise par ces services pour la participation à la vie démocratique et l'expression des idées et des opinions, ce droit implique la liberté d'accéder à ces services**».*

**Nous voulons mettre le numérique au cœur de la campagne présidentielle de 2012**, non pas en tant que thème isolé ou cloisonné, mais en le considérant de façon transversale et s'appliquant à tous les aspects de notre société.

Gisement de croissance, d'emplois et d'innovation, le numérique est un enjeu économique, bien sûr. Mais c'est aussi et surtout une question de société qui nous pousse à redessiner ensemble notre vision de l'avenir.

Il invite chacun à l'audace car de nouvelles opportunités s'ouvrent dans tous les domaines pour les plus dynamiques, les plus innovants, les plus entreprenants.

Il invite chacun à l'humilité parce que personne ne peut mesurer aujourd'hui toutes les conséquences des révolutions en cours.

Il invite enfin chacun à l'ouverture à l'autre, à l'ouverture sur le monde car le cœur du numérique, c'est l'échange, la construction de liens, le partage. Ainsi, laisser des citoyens au bord du chemin numérique serait une faute majeure.

Nous voulons que le numérique soit au service du mieux vivre ensemble et du progrès pour tous, et pas seulement pour une minorité d'utilisateurs actifs.

La France dispose de nombreux atouts : des femmes et des hommes de talent, des infrastructures performantes, une capacité d'investissements, de recherche et de développement… Avec toutes ces « briques », nous pouvons faire de la France un leader mondial du numérique. C'est notre ambition !

Sans naïveté mais avec enthousiasme, nous voulons donc porter un message positif qui invite les Français à mieux se saisir des opportunités ouvertes par les développements numériques.

**Nos propositions se déclinent en 4 axes majeurs :**

# 1. Un internet neutre partout et pour tous

- Nous voulons faire de la neutralité d'Internet un objectif politique et donner au pouvoir réglementaire la capacité d'imposer des obligations pour la défendre.

- Nous voulons faire du déploiement du très haut débit, un grand projet national d'infrastructure avec une couverture d'ici 2025 de 100% du territoire.

# 2. Une politique qui mise sur la responsabilité des acteurs

La confiance est nécessaire au développement du numérique. Pour la consolider, il faut responsabiliser chaque acteur du net. La loi ne doit pas tout régler dans le détail, au risque d'être inapplicable et vite dépassée par les évolutions technologiques. Au risque également de freiner les capacités d'innovation de la France et d'avoir un « coût » trop lourd en matière de libertés publiques. Plus encore que dans d'autres domaines, l'autorégulation est nécessaire dans le monde numérique pour que les acteurs s'approprient les règles et que ces dernières puissent être adaptées rapidement.

La loi doit fixer un cadre général, avec des principes fondamentaux.

C'est cette logique que nous voulons promouvoir, à l'échelle internationale avec le e-g8 et à l'échelle française avec le Conseil national du numérique. Cette auto-régulation n'est possible que si les relations entre les différents acteurs sont équilibrées. Or, cet équilibre est parfois remis en cause lorsque la concurrence est insuffisante et qu'un acteur privé est en mesure d'imposer ses propres règles à toute la société numérique. D'où l'importance d'une politique de concurrence exigeante et d'une action déterminée du législateur et du régulateur pour veiller à l'équilibre et le rétablir lorsqu'il est menacé.

Nous faisons le choix d'une politique de l'équilibre entre les acteurs du numérique et nous rejetons l'idée d'une surveillance généralisée du réseau. La lutte contre les dérives est vitale pour établir la confiance, mais elle ne légitime pas tout : il faut que les moyens soient proportionnés aux fins.

Nous proposons d'établir une procédure unique faisant intervenir systématiquement l'autorité judiciaire - hors circonstances exceptionnelles - pour la mise en place de blocage ou de filtrage sur le réseau.

# 3. Une formation renforcée afin de lutter contre l'illéttrisme numérique

L'un des enjeux majeurs pour la société numérique est la formation des enfants, des parents, des professeurs, des personnes âgées, bref de toute la société, aux outils mais surtout aux usages du numérique, à ses potentialités formidables… et aussi à ses risques.

L'Internet fait intégralement partie de notre société. Il faut apprendre à chacun des Français à utiliser « l'outil », à en comprendre les nouveaux usages et leurs conséquences: il faut former, éduquer, informer toujours plus, de façon concertée, avec les acteurs d'Internet, fournisseurs de service, avec les associations, avec l'Éducation nationale…

Nous pensons que ces formations doivent systématiquement comporter une approche éthique, économique et technique de l'univers du numérique.

Nous proposons notamment de réadapter la formation des jeunes générations au numérique, en passant rapidement à l'ère de l'école numérique en modernisant le brevet et le certificat informatique et internet, en créant une matière qui dispenserait un enseignement spécifique à internet et au numérique et en formant plus efficacement les enseignants à l'usage des technologies numériques.

# 4. Faire de la France un leader mondial dans l'économie numérique

Nous voyons dans le déploiement du très haut débit et l'investissement dans l'économie numérique l'un des principaux piliers de l'après-crise, tant les effets seront profonds, multiples dans pratiquement tous les domaines de notre société.

Nous voulons continuer à « booster » cette croissance et développer davantage l'écosystème porteur pour le numérique.

Le grand programme de 4,5 milliards d'euros d'investissement pour l'avenir est une bonne nouvelle pour la France. Nous soutenons avec conviction la poursuite de ce programme pour la prochaine mandature, ainsi que le maintien d'un Crédit Impôt Recherche, réel outil d'attractivité de la France pour la Recherche et l'Innovation, en particulier dans le secteur numérique.

Forts de ces investissements stratégiques de l'Etat, et grâce à un rapprochement des étudiants, des chercheurs, des entreprises et des investisseurs, permis notamment grâce à l'autonomie des universités, nous encouragerons le développement de pôles de compétences du Web, par la création de nouvelles filières universitaires et d'incubateurs dédiés aux entreprises de l'Internet.

Dans la logique portée par l'UMP de faire du prochain quinquennat, le quiquennat des PME conquérantes, nous soutenons la création d'un « Small Business Act Numérique ».

**Notre ambition est donc double : faire de la France une grande nation numérique en créant dans notre pays l'un des environnements numériques les plus avancés au monde, et ne laisser aucun territoire, aucune personne sur le bord de chemin des progrès du numérique**

CONSTAT

# 1. Une révolution qui bouleverse notre société

## > Un gisement de croissance et d'emplois à exploiter

L'économie numérique est devenue un enjeu incontournable. C'est **le secteur le plus dynamique de l'économie mondiale**. Il représente plus de 25 % de la croissance mondiale.

**Favoriser le développement du numérique, c'est exploiter un véritable gisement d'emplois et accélérer la croissance française.**

Selon l'étude McKinsey, *« Impact d'Internet sur l'économie française »* (mars 2011), la filière Internet a contribué à hauteur de 60 milliards d'euros au PIB français en 2009. Cette même contribution aurait atteint 72 milliards d'euros pour l'année 2010 (+ 20%). **En 2009, ces chiffres correspondent à une part de 3,2% du PIB et de 3,7% pour 2010**. En 2010, le numérique a contribué **à près du quart de la progression du PIB** français.

Depuis quinze ans, **Internet a assuré la création nette de 700 000 emplois**, ce qui équivaut à un quart des créations d'emploi dans notre pays pendant cette période. Ce chiffre est mettre en rapport avec les 500 000 emplois industriels détruits dans les dix dernières années.

Aujourd'hui, **93% des entreprises ont accès à du haut débit et 54% possèdent un site web**. Le numérique transforme les processus d'exploitation internes de l'entreprise et permet des gains de productivité et une gestion améliorée. Il apporte également une véritable plus-value par rapport aux publics externes : clients, actionnaires, parties prenantes…

Le numérique ne profite pas qu'aux acteurs du web. Loin de là ! La part de contribution au PIB des entreprises dites traditionnelles s'élève à 75% de l'ensemble de la contribution de la filière internet contre 25% pour les entreprises « pure-player ».

Toujours selon l'étude Mc Kinsey, pour les PME, chaque euro investi dans les technologies du numérique se traduit par deux euros de marge opérationnelle.

Sur les trois dernières années, les entreprises « pure player » ont eu une croissance plus de deux fois supérieure à celle des entreprises traditionnelles. Leur capacité d'exportation est elle aussi en moyenne deux fois plus forte que les entreprises à moyenne et faible intensité sur le web.

La dynamique numérique continue de croître. **D'ici 2012, le PIB de la France lié à Internet devrait croitre de 14% pour atteindre 129 milliards d'euros, soit 5,5% du PIB total.**

Selon les estimations, ce sont **450 000 emplois directs et indirects** qui pourraient être créés grâce à la filière numérique d'ici 2015.

## > FOCUS

## L'industrie du jeu vidéo : un marché à redynamiser

Aujourd'hui, le chiffre d'affaire du secteur du jeu vidéo en France s'élève à environ 3 milliards d'euros, se plaçant ainsi troisième sur le marché européen derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne. On estime qu'il pourrait atteindre les 3,8 milliards d'euros d'ici 2014. Il n'était que de 1,3 milliard d'euros en 2000. Depuis 2009, le secteur du jeu vidéo accuse pourtant un certain recul avec une baisse de -11,4 % en volume et -13,0 % en valeur.

La France dispose de nombreux atouts dans l'industrie du jeu vidéo, notamment du fait de sa forte créativité et de la qualité de formation des employés du secteur. Le jeu vidéo attire chaque jour de nouveaux talents et peut se reposer sur des entreprises compétitives et innovantes, comme Ubisoft. Le marché du jeu vidéo français représente plus de 10 000 emplois et qui, malgré certaines difficultés structurelles, reste dynamique. En 2008, la France comptait près de 430 entreprises évoluant dans ce domaine : prestataires techniques, développeurs de middleware, fournisseurs de technologie, studios de développement de jeux, éditeurs…

## > Vivre ensemble à l'ère numérique

Mais le numérique n'est pas qu'un enjeu économique : il bouleverse notre société.

L'impact du numérique sur notre société se mesure à l'aune de ce qui, aujourd'hui, nous apparaît comme évident mais ne l'était pas du tout hier.

Pouvions-nous imaginer, il y a plus de 20 ans, la généralisation à tous les publics de la possibilité de recevoir et d'envoyer des courriers et des documents de façon totalement dématérialisée en quelques secondes, partout dans le monde ?

Pouvions-nous imaginer être connecté à toutes nos connaissances, de l'enfance à l'âge adulte, et d'être dans la capacité de partager en temps réel des informations, des photos, des vidéos, des coups de cœur, d'entretenir en permanence le dialogue avec eux ?

Pouvions-nous imaginer qu'une personne puisse diffuser très simplement – sans l'appui d'un éditeur - et à un coût très réduit, ses écrits, ses vidéos, ses musiques à un large public, en dépassant toutes les frontières ?

Pouvions-nous imaginer que chaque citoyen puisse organiser, s'il le souhaite, sans moyens, de grands rassemblements publics en moins d'une semaine voire en quelques heures ?

Pouvions imaginer que des dictateurs seraient chassés du pouvoir en quelques semaines, à la suite de contestations alimentées sur les réseaux sociaux numériques, donnant une tribune inédite à la liberté d'expression des peuples ? Comme le rappelait le Président de la République lors du e-G8, le 24 mai 2011, avec le « printemps arabe », « l'opinion internationale a pu ainsi constater qu'Internet était devenu, pour la liberté d'expression, un vecteur d'une puissance inédite. »

Enfin, pouvions-nous imaginer avoir accès, à la demande et à domicile, à une offre de produits et de services immense, à un éventail de connaissances quasi-illimité ?

Ces quelques exemples paraissent aujourd'hui banals pour les « natifs du numérique », qui ont toujours eu accès à Internet. Pourtant, ils illustrent clairement l'imprégnation du numérique dans notre façon de vivre, de travailler, de communiquer. Dans certains domaines, le numérique a entraîné des changements plus rapides en une décennie que dans tout le siècle dernier : diffusion de la culture, organisation du travail, santé, études supérieures, relations entre amis, participation démocratique…

La non-utilisation d'Internet est devenue un facteur discriminant pour les jeunes générations. Ainsi, **75% des adolescents considèrent, selon le CREDOC, que « disposer d'internet est important pour se sentir intégrés dans notre société »**.

La vie démocratique peut se renouveler profondément grâce aux outils de participation qu'offre Internet : accès aux données publiques, suivi permanent de l'action des élus et des administrations, échanges directs et informels entre la « société civile » et les acteurs publics, outils de concertation on-line, dématérialisation des procédures administratives, foisonnement des blogs qui élargissent le spectre du débat public....

Des personnes qui se sentaient exclues de la sphère politique, à cause de « barrières à l'entrée » trop lourdes, sont désormais au cœur du jeu. Le référendum de 2005 sur le traité constitutionnel européen est resté comme un jalon de cette nouvelle donne dans la vie politique française : alors que les principaux leaders d'opinion des médias « traditionnels » soutenaient plus ou moins directement le « oui », le débat faisait rage sur le net, avec une place non négligeable pour les supporters du « non ».

C'est bien sûr encore plus vrai aujourd'hui, où de nombreux débats naissent sur Internet, avant d'être repris par les médias traditionnels.

Le lien social entretenu grâce à Internet est loin d'être virtuel : il est souvent le prolongement de relations pré-existantes ou il crée de nouvelles relations, permet aux personnes de débattre sur des sujets d'intérêt commun, ou de mobiliser de nombreuses personnes autour d'une cause commune...

Le fonctionnement de notre société s'en trouve profondément modifié. La richesse de partage d'information et d'expériences que permet Internet est indéniablement un facteur de progrès. De vastes champs pour renforcer la solidarité et lutter contre toute forme d'isolement peuvent être explorés !

# 2. Une révolution qu'il faut accompagner : pour lutter contre les inégalités, pour consolider la confiance, pour garantir la justice

Les impacts de ce bouleversement numérique ne sont pas entièrement mesurables, ni prévisibles.

Certains le comparent à la révolution industrielle. D'autres à l'apparition de l'imprimerie, ou même de l'écriture. Quoi qu'il en soit, l'impact d'Internet nous invite à revoir notre conception de la vie en société, notre façon de travailler, de communiquer, de consommer, d'organiser les services pour la population dans les villes et les campagnes, de créer du lien social…

Prétendre s'opposer à un changement de cet ordre sous prétexte qu'il nous oblige à la remise en cause est une absurdité. En revanche, il faut accompagner cette révolution :

- pour permettre **à tous** d'en bénéficier,
- pour aider chacun à en tirer parti afin que l'instrument technologique reste au service de l'homme et de la société. Aussi puissant soit-il, l'outil n'est pas une fin en soi,
- pour que la France soit un leader mondial dans ce domaine, qu'elle continue d'innover et ne dépende pas systématiquement de standards imposés par d'autres.

## > Lutter contre l'inégalité territoriale face aux développements à venir

La majorité des grands pays développés, comme la Corée du Sud, les États-Unis, le Japon, l'Italie, la Suède ou le Danemark, ont pris le chemin du très haut débit. Au Japon et en Corée du Sud, la fibre optique représente déjà 25 % des accès Internet. En Europe, à eux seuls, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, l'Italie et la Norvège représentent près de 96% des abonnés aux réseaux en fibre optique.

La France ne doit pas rater cette étape cruciale. **Le très haut débit est un moyen incontournable de développer des services pour les Français, et d'augmenter la compétitivité des territoires et des entreprises.**

Les territoires ruraux et de montagne ne doivent surtout pas être les oubliés du numérique ! La couverture en « vrai haut débit » est déjà un enjeu. Pour les zones rurales, c'est une question d'attractivité essentielle. Comment créer de l'emploi demain dans ces territoires qui accueillent aujourd'hui 20 millions de Français si nous laissons se développer un Internet à deux vitesses ?

## > Combler les fossés numériques

En 2010, selon l'INSEE, *(enquête Technologies de l'information et de la communication d'avril 2010)*, 67% des ménages français possédaient un micro-ordinateur personnel.

En 2009, le taux espagnol était à 66%. En comparaison avec l'Italie (54%), c'est satisfaisant. Mais au regard du Royaume-Uni (77%) et de l'Allemagne (78%), c'est insuffisant.

Selon l'Insee, 64% des ménages ont accès à Internet à domicile. C'est une hausse de 8 points en 2 ans ! Il faut se rappeler qu'en 2000, seulement 12% des ménages déclaraient avoir accès à Internet à domicile. La progression en dix ans est très forte.

D'autant qu'une immense majorité des Français (90% des internautes) ont un accès au haut débit ! Ainsi, le taux de ménages français ayant accès à l'internet haut débit est parmi les plus élevés d'Europe : selon l'ARCEP, ce taux s'élevait en 2009 à 63% en France, contre 62% en Allemagne, 66% au Royaume-Uni, et seulement 41% en Italie et 51% en Espagne.

Selon les données Eurostat, le pays européen où les ménages ont le plus accès à internet est les Pays-Bas (91%). Le dernier de la classe européenne est la Bulgarie, avec seulement 1/3 des ménages qui disposent d'un accès Internet à domicile. La France se situerait au 8ème rang.

| | Ménages disposant d'un micro-ordinateur à la maison | Ménages disposant d'Internet à la maison | Dont proportion de haut débit | Fréquence de l'utilisation d'Internet | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Au moins une fois | Au cours des 3 derniers mois | *dont tous les jours ou presque* |
| **Ensemble des répondants** | **67,1** | **64,4** | **90,6** | **74,5** | **71,2** | ***78,6*** |
| Hommes | 72,2 | 70,6 | 90,4 | 77,9 | 73,6 | *81,5* |
| Femmes | 63,1 | 59,5 | 90,9 | 71,4 | 68,9 | *75,7* |
| 15-29 ans | 95,1 | 93,3 | 94,3 | 99,4 | 98,0 | *83,3* |
| 30-44 ans | 88,0 | 85,7 | 91,6 | 92,1 | 86,9 | *82,1* |
| 45-59 ans | 79,1 | 75,4 | 90,0 | 82,7 | 78,8 | *75,1* |
| 60-74 ans | 47,6 | 44,3 | 84,7 | 49,5 | 45,9 | *72,0* |
| Plus de 75 ans | 10,5 | 8,3 | 79,3 | 11,6 | 10,7 | *41,4* |
| **Actifs ayant un emploi** | **86,8** | **83,4** | **91,7** | **90,3** | **86,5** | ***80,2*** |
| Agriculteurs | 78,1 | 70,4 | 79,3 | 74,2 | 68,2 | *61,0* |
| Artisans et commerçants | 89,1 | 84,0 | 89,8 | 90,5 | 88,4 | *76,0* |
| Cadres et prof. libérales | 97,3 | 96,1 | 96,7 | 99,5 | 98,4 | *91,9* |
| Professions intermédiaires | 92,9 | 89,5 | 92,1 | 98,3 | 97,0 | *84,5* |
| Employés | 84,1 | 81,4 | 92,2 | 89,2 | 85,0 | *74,6* |
| Ouvriers | 78,9 | 73,3 | 86,3 | 79,3 | 73,9 | *72,9* |
| **Chômeurs** | **72,9** | **73,9** | **90,2** | **86,6** | **79,1** | ***76,0*** |
| **Étudiants** | **97,1** | **95,2** | **96,1** | **99,9** | **99,2** | ***81,9*** |
| **Retraités** | **33,4** | **30,7** | **85,4** | **37,5** | **35,2** | ***71,1*** |
| Sans diplôme ou certificat d'étude | 32,2 | 29,1 | 85,9 | 37,4 | 33,4 | *65,4* |
| BEP, CAP, BEPC | 75,7 | 73,0 | 88,5 | 82,5 | 78,0 | *74,6* |
| BAC | 90,6 | 87,4 | 92,3 | 94,8 | 93,2 | *81,2* |
| Diplôme d'études supérieures | 92,8 | 91,1 | 94,0 | 97,9 | 95,8 | *87,5* |

*Tableau INSEE*

Un peu plus d'un tiers des Français n'est toujours pas équipé pour accéder à Internet à domicile. Cette « fracture numérique » mérite une analyse plus fine. Le rapport du Centre d'Analyse Stratégique met en évidence trois fossés numériques, à la fois dans la possession des outils mais aussi dans leur usage.

### a. Un fossé générationnel

L'âge est évidement un facteur majeur lorsqu'il s'agit de définir le fossé numérique.
Selon l'INSEE, les 15/29 ans ont quasiment tous utilisé Internet au moins une fois (+99% !). Ils sont plus de 93% à disposer d'Internet à domicile et presque tous ont utilisé Internet au cours des trois derniers mois (98%). Parmi ceux-là, plus de 83% l'utilisent tous les jours.

Inversement, les plus de 75 ans sont près de 90% à n'avoir jamais utilisé Internet. Ils sont la même proportion à ne pas disposer d'un ordinateur à domicile.

### b. Un fossé social

Le Conseil d'Analyse stratégique note également un fossé social. Les populations les moins aisés ont moins accès à Internet.

Selon l'INSEE, 30% des Français n'ayant pas accès à Internet évoquent le coût de l'équipement informatique et le coût de l'abonnement comme explication.

Les agriculteurs et les ouvriers sont les catégories professionnelles qui disposent le moins d'Internet à domicile, respectivement 70% et 73% contre 96% des cadres et professions libérales.

Certaines catégories des personnes à bas revenus comme les chômeurs ou les étudiants sont doublement pénalisées. Selon une étude du Ministère du Travail en 2007, la moitié des chômeurs considère que la non-possession d'Internet limite leur recherche d'emploi.

### c. Un fossé culturel

Le dernier fossé qui requiert une attention particulière est le fossé culturel.

Les personnes les moins diplômées ont moins accès à Internet à domicile (moins de 30% d'entre eux). Plus alarmant, près de 60% des sans-diplômes n'ont jamais utilisé Internet : cela s'explique en partie par la forte proportion de personnes âgées parmi ces sans-diplômes.

Entre les titulaires d'un diplôme supérieur qui sont plus de 91% à avoir Internet à domicile et les détenteurs d'un BEP/CAP/BEPC qui sont 73% dans cette situation, l'écart est de 18 points

Cela montre l'ampleur de la fracture numérique, même si elle a tendance à se réduire au fil du temps.

## > Consolider la confiance dans le numérique

Permettre aux Français d'accéder facilement et à moindre coût à un Internet de qualité, voilà un défi essentiel. Mais la révolution numérique ne profitera vraiment à la France que si nous sommes capables de consolider ensemble un climat de confiance entre les différents acteurs. La confiance, c'est la clé de la croissance numérique française !

Les nouveaux services numériques ne peuvent en effet se développer pleinement sans une confiance

réciproque entre citoyens, entreprises et administrations. Cela concerne en particulier la sécurisation des identités, des données sensibles et des communications.

Comme dans « le monde réel », cette confiance est remise en cause par les comportements délictueux et criminels qui tirent parti des opportunités offertes par le numérique, qu'il s'agisse de délits classiques (atteintes aux personnes et aux biens, escroquerie et abus de confiance, diffamation, racisme…) ou de cybercriminalité (vol d'identité numérique, intrusion et piratage ou destruction de données, diffusion d'images pédopornographiques…).

Votée en 2004, la loi pour la confiance dans l'économie numérique a permis d'apporter des premières réponses à ce problème, notamment dans le domaine du commerce électronique. La France doit veiller au développement d'un Internet « responsable », en intégrant la dimension mondiale du réseau. La France doit participer aux fondements de principes internationaux s'appliquant à l'Internet et permettant ainsi le respect des droits fondamentaux des citoyens. En tout état de cause, les moyens de lutte contre les dérives doivent toujours rester proportionnés et respectés scrupuleusement les libertés fondamentales, en particulier la liberté d'expression.

Nous croyons dans la responsabilité individuelle. Chaque internaute est responsable (et doit donc être responsabilisé) de l'utilisation qu'il fait d'Internet.

Pour que cette démarche fonctionne, l'internaute doit être formé et éduqué afin qu'il puisse avoir une pleine conscience de ses droits et devoirs sur Internet, comme dans le « monde réel ».

Dans la mesure du possible, la loi doit définir des principes généraux et laisser aux acteurs du numérique un cadre suffisant pour une autorégulation qui permet de poser des règles acceptées par tous et plus facilement adaptables aux évolutions technologiques. C'est tout l'intérêt d'une instance comme le Conseil National du Numérique. L'autorégulation n'est possible que dans le cadre de relations équilibrées et transparentes entre tous les acteurs.

Pour les fournisseurs de services qui font face à une concurrence forte et où des compétiteurs solides se trouvent à un « seul clic », l'exigence de transparence et de respect des données personnelles devient un enjeu majeur. En revanche, les situations d'acteurs si dominants qu'ils peuvent imposer leurs propres standards sont inquiétantes pour nos libertés individuelles. Attention aux monopoles de fait qui permettent d'opérer dans la plus grande opacité !

Tout en soutenant l'autorégulation, le politique doit donc veiller à un équilibre lorsque les rapports de force sont inégaux.

Il faut éviter que les avancées techniques liées au numérique soient instrumentalisées par quelques intérêts privés qui pourraient rogner sur nos droits : en particulier celui de la vie privée et des données personnelles.

A ce titre, on peut regretter l'alliance objective qui se noue entre les promoteurs d'une certaine idéologie libertarienne (anti-État et anti-régulation) et les intérêts d'acteurs privés en position dominante pour qui le laissez-faire est le meilleur moyen d'imposer des règles qui les avantagent.

# > Garantir l'équilibre face aux risques de domination excessive

Comme le relève le rapport du groupe UMP à l'Assemblée nationale sur l'éthique du numérique (mai 2010), pilotée par Hervé Mariton, Patrice Martin-Lalande et Lionel Tardy, *« l'économie de l'immatériel semble parfois échapper aux phénomènes que l'on retrouve classiquement dans le fonctionnement des marchés. Pourtant, sans régulation on retrouve dans le numérique les mêmes dévoiements que dans l'économie « réelle ». La politique concurrentielle appliquée aujourd'hui au niveau européen et national ne tient sans doute pas suffisamment compte des nouvelles formes d'abus de position dominante qui peuvent émerger sur le net. Par leur capacité d'innovation, certaines entreprises atteignent une telle audience qu'elles sont capables d'imposer leurs conditions aux autres acteurs du net avec des pratiques parfois anti-concurrentielles. Google, par exemple, représenterait aujourd'hui près de 90% des parts de marché des liens sponsorisés sur l'internet en France. Cette position dominante n'est pas forcément contestable en soi dans la mesure où elle est la conséquence d'une innovation remarquable et de services de qualité appréciés par les utilisateurs. En revanche, elle pose dans la durée un problème de concurrence et de partage de la valeur dans la mesure où elle conduit à une captation au détriment des producteurs de contenu (notamment la presse en ligne…).* [On note que les autorités de la concurrence en Europe et aux Etats-Unis se sont enfin saisies de cette question.]

Il revient au politique de garantir un équilibre entre les différents acteurs et le respect du bien commun :

- afin que la création de richesse soit répartie justement et qu'elle ne soit pas captée par quelques entreprises en position dominante,
- afin que les progrès technologiques soient toujours au service de l'homme et non pas de quelques intérêts économiques.

CE QUE NOUS AVONS DÉJÀ FAIT

# 1. Un « coup de booster » pour l'économie numérique

## 1. 4,5 Milliards d'investissements d'avenir réservés directement aux usages et réseaux numériques

Les investissements d'avenir vont servir pour :

- Soutenir des projets de recherche et développement de nouveaux usages du numérique : 1,1 milliards d'euros sont consacrés aux usages innovants et aux technologies, avec des appels à projets sur les thématiques suivantes :
  - Les technologies clefs du numérique : nanoélectronique, électronique embarquée, sécurité des réseaux et *cloud computing* ;
  - Les usages innovants de la ville numérique, de l'e-santé, des réseaux intelligents d'énergie *(smart grids)* et de l'e-éducation.
  - 750 millions d'euros des investissements d'avenir sont consacrés à accélérer la numérisation des contenus culturels, éducatifs et scientifiques ;
- Soutenir l'investissement en capital des PME innovantes du secteur numérique : 1,4 milliards d'euros d'investissement dans le cadre du Fonds Stratégique Numérique, en partenariat avec les investisseurs privés.
- 2 Milliards pour le déploiement des infrastructures très haut débit

## 2. La diffusion du numérique et l'amélioration de notre écosystème numérique

- Création d'une compétence gouvernementale concernant le développement de l'économie numérique.

- Création du statut d'auto-entrepreneur, véritable facteur de développement de l'économie numérique.

- Création du plan « France numérique 2012 » :

L'investissement dans les PME (et les ETI) est encouragé par :

• La création de plusieurs **niches fiscales** favorisent la souscription de particuliers au capital des PME (dispositif « Madelin » et ISF TEPA). Les personnes physiques représentent désormais la principale source de financement sur le segment du capital risque et développement. En 2010, l'investissement en **capital risque atteint 605M d'euros** et l'activité **capital développement atteint 2,3Md d'euros,** tous secteurs confondus (35% des entreprises concernées interviennent sur des secteurs innovants).

• Le lancement du **programme FSI France Investissement** qui établit un partenariat entre le FSI et

des investisseurs privés.

- La volonté d'une diffusion renforcée du numérique dans la société avec :

• les **tarifs sociaux** de la téléphonie fixe, de la téléphonie mobile et bientôt de l'Internet ;

• l'opération **ordi 2.0** : lancée fin juin 2008, elle consiste à réutiliser des ordinateurs pour les ménages à revenus modestes. **Ce programme a aidé, en 2010, plus de 35 000 foyers à s'équiper en ordinateur, avec des prix de vente inférieurs à 100 euros** ;

• le développement de la **formation au numérique à l'école**.

- Une priorité sur la diffusion des TIC dans les entreprises :

• **Création du passeport pour l'économie numérique** : il constitue une action d'initiation à l'informatique et à Internet s'adressant aux très petites entreprises de 0 à 5 salariés et plus particulièrement aux entreprises qui sont créées par des entrepreneurs individuels.

• **Le programme TIC & PME** : il s'agit de consacrer 3 millions d'euros à dix projets pour **numériser les échanges entre les entreprises au sein de filières industrielles, afin de favoriser** un travail plus efficace et plus collaboratif ;

• **Le lancement de plusieurs appels à projet afin d'encourager l'innovation des entreprises** : ils récompensent les entreprises en création qui développent des outils du web innovants.

## 3. Le progrès de la démocratie 2.0

- **Création du Conseil National du Numérique** : il a pour but d'améliorer le dialogue entre pouvoirs publics et acteurs de l'économie numérique. Il apporte ses remarques au gouvernement sur toutes les questions touchant au Web.

- **Création du forum de l'e-g8** : à la veille du e-g8 à Deauville le 24 et 25 mai 2011, le Président de la République a réuni les leaders internationaux de l'économie numérique afin de promouvoir la diffusion des nouvelles technologies et de leur développement auprès des chefs d'Etats.

- **Le lancement de l'opendata** : la mission Etalab a été créée le 21 février 2011 par décret du Premier ministre. Etalab est chargé de la création d'un portail unique interministériel baptisé « data.gouv.fr ». Ce site est destiné à rassembler et à mettre à disposition librement l'ensemble des informations publiques de l'Etat, de ses établissements publics administratifs et, des collectivités territoriales et des personnes de droit public ou de droit privé chargées d'une mission de service public, si elles le souhaitent. Etalab permet la réutilisation la plus large possible des informations publiques. « data.gouv.fr » participera à renforcer la transparence de l'action de l'Etat.

- **Création des Assises du numérique** : réunissant les meilleurs experts du numérique, les Assises visent à élaborer un plan global de développement de l'économie numérique. Elles se sont réunies trois fois depuis 2008.

## 4. Vers un lien renforcé entre éducation et numérique :

- Mis en place en 2008, le C2i2e atteste des compétences professionnelles nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier. Il vise les différentes dimensions du numérique : pédagogique, éducative et citoyenne.

- Depuis la rentrée 2010, le ministère de l'Education a mis en place la généralisation du cahier de textes numérique. Cet outil numérique permet aux enseignants, élèves et parents de suivre la progression pédagogique de la classe.

- **Dès la rentrée 2012, la création d'une terminale S. Spécialité Informatique et sciences du numérique»** (ISN). Ce baccalauréat vise à développer des compétences effectives en science informatique et une perception critique des enjeux du numérique chez les élèves.

- **Dès la rentrée 2012, création d'une filière Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D), spécialité Système d'Information et Numérique (SIN)** : cette spécialité se consacre à l'acquisition, au traitement, au transport, à la gestion et à la restitution de l'information. Elle vise à former des élèves aux secteurs d'activités en forte croissance et en constante évolution.

# 2. Un développement accéléré des infrastructures

## 1. Le déploiement des réseaux

Le gouvernement soutient le déploiement des réseaux de très haut débit fixe et mobile avec l'attribution très prochainement des licences de téléphonie mobile de quatrième génération et le déploiement de la fibre optique.

### Loi relative à la lutte contre la fracture numérique

**Des efforts considérables en matière d'aménagement du territoire :**

- **Accord-cadre afin de parachever la couverture mobile pour les zones 2G et 3G :**

• Aujourd'hui 99,82 % de la population est couverte par au moins un opérateur en zone 2G.

• Fin 2009, Orange, SFR et Bouygues Telecom couvraient respectivement 87%, 81% et 80% de la population, et Free s'est engagé à couvrir 90% de la population d'ici 2018.

- Lancement du programme national « très haut débit » de 2 milliards d'euros qui va accélérer le déploiement de la fibre optique dans les zones moins denses du territoire et parachever la couverture du territoire en haut débit (98,5 % aujourd'hui en ADSL et 100 % en satellite).

# 3. Un soutien sans faille à la société numérique

## 1. La protection de l'internaute, dans le cadre d'une meilleure « confiance numérique »

- **La création d'un délit d'usurpation d'identité** qui se traduit par l'utilisation de *« l'identité d'un tiers ou de données de toute nature permettant de l'identifier, en vue de troubler la tranquillité de cette personne ou d'autrui ».*

- **Une aggravation des peines en matière de contrefaçon sur internet**

- **Mise en place d'une identité numérique** : elle offrira prochainement une sécurité optimale et une simplification pour nos échanges et transactions électroniques. Un seul code nous permettra d'accéder à de nombreux services en ligne (comptes, e-commerce…)

## 2. Le développement de l'administration électronique

- Le site ***service-public.fr*** bénéficie continuellement de nouvelles procédures afin d'accroitre les formalités et services publics accessibles par les cyber-citoyens depuis leur domicile.

- La dématérialisation des procédures administratives a continué pendant tout le quinquennat.

## 3. Le passage à la télévision numérique et la télévision connectée

Le passage au tout numérique permettra, à partir du 30 novembre 2011, à tous les Français de recevoir 19 chaînes nationales gratuites en qualité numérique pour l'image et le son au lieu précédemment de six voire moins (dont 4 chaînes en haut définition) et d'accéder à une offre audiovisuelle diversifiée (avec notamment deux chaînes d'information, une chaîne dédiée aux enfants, etc...)

# 4. Une lutte contre les usages illicites qui détruisent le marché de l'innovation ou de la création

**Création de la Haute Autorité pour la Diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (HADOPI)** : Avec sa création, en 2009, le Gouvernement a engagé une action équilibrée : d'un côté une dissuasion graduée à travers des courriels d'avertissements et une sanction en cas de téléchargement illégal répété, de l'autre un encouragement de l'offre légale sur internet. Un premier bilan de cette action sera tiré à la mi-2011. Les « Lab's », lieux d'échanges et de compétence sur Internet travaillent sur les meilleures propositions pour garantir le financement de la création à l'ère du numérique, tout en prenant en compte les fondamentaux qui ont fait le succès d'Internet (neutralité, absence de filtrage sur le réseau…)

**Une lutte contre la contrefaçon sur Internet** plus efficace grâce à l'élaboration d'une charte de lutte contre la contrefaçon déjà signée par plusieurs sites de e-commerce. Une mission a été lancée en février 2011 par le Ministre Eric BESSON pour étendre la charte aux sites de petites annonces et d'associer les acteurs intermédiaires du commerce sur internet (opérateurs postaux, de transport express et organismes de paiement à distance), afin de trouver avec eux des solutions concrètes pour endiguer les flux physiques de contrefaçons.

## NOS 45 PROPOSITIONS

# Notre ambition : Faire de la France un leader mondial du numérique, nous en avons tous les atouts

**La France a toutes les cartes en main pour devenir un leader mondial du numérique.**

- Notre pays dispose d'**excellentes infrastructures** qui doivent lui permettre d'accroître sa compétitivité.
- Nous avons un **capital humain reconnu** dans le monde entier, notamment des ingénieurs, mathématiciens et développeurs, qui exportent leur talent dans tous les pays. Notre pays est ainsi le premier exportateur de services informatiques par habitant. C'est le seul segment de l'économie française dont les exportations se sont accrues durant les dix dernières années…
- Avec les investissements d'avenir, nous avons les capacités de financement des projets ambitieux.

**Nous avons les ingrédients du succès. Il faut à présent libérer les énergies et développer un écosystème encore plus favorable à l'innovation et à la création pour que la France s'affirme comme une véritable puissance numérique à l'échelle internationale.**

Par exemple, en France, l'investissement dans le numérique est encore deux fois plus faible qu'aux États-Unis, et trois fois plus faible que dans les pays d'Europe du Nord, au Japon ou en Corée du Sud. Les 4,5 milliards d'euros des Investissements d'avenir dans le numérique doivent booster la croissance française et permettre de créer davantage d'emplois dans les secteurs porteurs.

Grâce à une politique industrielle résolument engagée pour le développement du numérique, **nous avons les moyens de passer de ces 450.000 emplois nets créés en 5 ans à 600.000 entre 2012 et 2017**.

Mais le numérique est aussi un enjeu social fort, il offre une capacité d'indépendance renforcée et une porte ouverte sur l'extérieur pour les plus âgées, une possibilité de soigner plus efficacement les patients, et un moyen pour tous d'accéder à un même niveau de connaissance

Si la France accuse un certain retard vis-à-vis d'autres pays, la situation est loin d'être figée, les places sont encore à prendre. L'UMP a la volonté d'encourager le contexte favorable pour que la France devienne un leader mondial dans le secteur du numérique.

# 1. Un écosystème porteur

Notre pays doit accompagner l'essor du secteur du numérique en créant un écosystème favorable, notamment par le développement de ses PME numériques.

## > Créer un « Small Business Act Numérique » pour les TPE et PME françaises

**PROPOSITION 1 : Créer un site internet, financé, géré et animé par l'ensemble des Chambres de commerce afin d'informer et d'orienter juridiquement les TPE, PME et créateurs d'entreprise.**

Ce site permettrait à l'ensemble des acteurs de l'économie numérique d'avoir un accès plus simple et rapide aux différents dispositifs juridiques sans passer par des cabinets de conseil.

**PROPOSITION 2 : En accord avec l'Union européenne, réserver une partie des achats publics en matière de haute technologie, de recherche et de développement et d'études technologiques aux PME.**

**PROPOSITION 3 : Créer un statut de jeune entreprise innovante spécialement réservé aux PME du secteur numérique.**

## > Rapprocher les étudiants, les chercheurs, les entreprises et les investisseurs

L'université et les grandes écoles doivent développer rapidement leurs formations dédiées au numérique. **Actuellement, aucune université ou grande école française ne figure sur le volet numérique, parmi les cents premières du classement de Shanghai.** L'université doit construire un environnement numérique qui correspond aux attentes professionnelles des étudiants et aux besoins à venir de l'économie.

**PROPOSITION 4 : Encourager le développement de pôles de compétences du Web, par la création de nouvelles filières universitaires, mais aussi dans les écoles et grandes écoles, et d'incubateurs dédiés aux entreprises de l'Internet.**

Afin d'accélérer le développement du numérique, nous proposons de développer les incubateurs pour les entreprises du Web. Le gouvernement et les collectivités locales propriétaires de ces incubateurs offrent le loyer, les conseils, l'accès à internet, en échange de parts de la startup. On crée ainsi des forums de start-up où les idées, concepts se confrontent facilement les uns aux autres.

L'enseignement doit aussi prendre part au développement de l'économie numérique. Nous devons encourager la création de nouvelles filières du Web à l'université. Prenons exemple sur l'Ecole Européenne des Métiers de l'Internet (EEMI) qui va voir le jour en septembre 2011 à Paris, à l'initiative

d'entrepreneurs français du web (Xavier Niel, fondateur de Free, Marc Simoncini, créateur de Meetic, et Jacques-Antoine Granjon de Vente-privee.com) pour répondre à de nouveaux besoins de recrutement.

# 2. Des infrastructures puissantes accessibles partout

## > Le déploiement du très haut débit, un grand projet national d'infrastructure

**Notre réseau actuel – en cuivre - a été déployé dans les années 70. Il a été adapté à de nombreuses reprises pour faire face aux développements de nouveaux services et notamment d'Internet. Mais il n'est plus à la hauteur des enjeux de demain.**

Il est temps de moderniser nos infrastructures et d'offrir tous les moyens nécessaires à nos entreprises, pour accentuer leur compétitivité, et aux particuliers qui doivent pouvoir accéder depuis n'importe quel territoire à tous les services innovants.

Les nouveaux usages de l'Internet **consomment de plus en plus de débit**, avec le partage de fichiers multimédias en ligne, la télévision à la demande… Nos entreprises doivent s'approprier ces nouveaux outils afin d'accroître leur compétitivité. **Le développement de la fibre optique** apparaît comme une priorité pour répondre à cette nouvelle demande et pour anticiper les évolutions à venir.

La mise en place de la fibre optique génèrera des investissements, estimés à **près de 10 milliards d'euros sur 10 ans, et créateurs d'emplois.**

**PROPOSITION 5 : Faire du déploiement du très haut débit un grand projet national d'infrastructures, avec un pilotage national.**

**Objectif : 100% du territoire couvert d'ici 2025 - 50% du territoire couvert d'ici 2017**

Comme tout projet d'infrastructure d'envergure, la réussite passe par le commandement au niveau national pour assurer la cohérence de l'ensemble et des relais locaux disposant d'une marge de manœuvre suffisante pour décliner rapidement les grandes lignes nationales, en fonction des enjeux des territoires.

Nous assurerons la cohérence du déploiement et la sécurisation des financements, par l'alimentation de façon pérenne du Fonds d'Aménagement Numérique du Territoire. Le pilotage national devra s'appuyer sur les nouvelles commissions régionales d'aménagement numérique du territoire, lancées le 9 juin dernier, afin de garantir la complémentarité entre initiative privée et publique dans le déploiement de la fibre optique. Ce schéma est plus pertinent et plus adapté aux défis du numérique que la création bureaucratique d'un énième opérateur d'Etat comme le propose le Parti socialiste.

**PROPOSITION 6 : Créer une formation professionnelle post-bac, dédiée au déploiement de la fibre optique.**

Le déploiement rapide du nouveau réseau n'est pas qu'une question de moyens financiers. C'est aussi une question de compétences ! Les besoins sont aujourd'hui évalués à 15 000 techniciens ! Nous devons former ces techniciens spécialisés dans le déploiement du très haut débit sur tout le territoire et aider les spécialistes du réseau actuel à se reconvertir.

L'enseignement professionnel ad hoc doit être accessible en formation initiale et en formation continue.

**PROPOSITION 7 : Prévoir une bonification des subventions aux collectivités territoriales**

Prévoir une bonification des subventions aux collectivités territoriales ayant la plus faible densité qui s'engagent dans des projets de couverture numérique de très haut débit qui répondent aux cahiers des charges fixés par l'Etat.

**PROPOSITION 8 : Mettre en œuvre en fonction des besoins locaux, l'ensemble des solutions technologiques existantes (couverture par satellite ou par radio terrestre tel que la téléphonie de quatrième génération) pour couvrir le territoire en haut et très haut débit dans l'attente de l'arrivée de la fibre optique.**

# 3. Formation et révolution pour tous

## > Des hommes et des femmes formés au numérique

**Même si la jeune génération a grandi avec les technologies numériques et qu'elle les utilise au quotidien, elle ne les maîtrise pas pour autant.** Ainsi, malgré un usage intensif du numérique, les jeunes sont nombreux à n'utiliser les nouvelles technologies que de manière partielle. C'est ce que révèle une étude de TNS Média Intelligence *« Suivez la trace de l'ado techno sapiens » (novembre 2007)* sur des jeunes de 11-15 ans : **38% d'entre eux n'utilise le numérique que pour jouer aux jeux vidéo ou ont une pratique très isolée d'Internet.**

De nombreux jeunes ne disposent pas des compétences nécessaires pour profiter pleinement de l'utilisation des TIC. **L'école doit apprendre à l'élève à se servir intelligemment des technologies numériques pour un usage personnel et professionnel.** Son rôle est d'accompagner les jeunes vers une utilisation performante et responsable du numérique.

La formation au numérique doit devenir une priorité. Même si ce n'est en rien une baguette magique contre l'illettrisme et les difficultés scolaires, le numérique doit être mis au service de la **lutte contre l'échec scolaire et les inégalités sociales.**

La formation au numérique doit également servir de levier à l'innovation et donc à la croissance. Former les jeunes générations à l'usage du numérique, c'est **investir dans de nouveaux secteurs porteurs**. De nombreux pays ont bien saisi cet enjeu. **Le Canada, le Danemark, les Pays-Bas, la Finlande, la Corée du Sud ou encore le Royaume-Uni, ont ainsi fait de l'enseignement du numérique, une priorité nationale.**

Le rapport de Jean-Michel Fourgous *« Réussir l'école numérique »* (février 2010) avance des propositions tout à fait pertinentes, qu'il nous paraît judicieux d'appliquer.

**PROPOSITION 9 : Généraliser dans tous les établissements l'usage du manuel numérique**

Chaque collège et lycée doit disposer de manuel numérique pour modifier les pratiques pédagogiques. Il vient en complément des ressources créées par l'Éducation nationale.

Le manuel papier a entièrement disparu à Singapour, Taïwan ou à Hong-Kong. Les Etats-Unis et l'Italie suivent également cet exemple.

En 2009, le Ministère a lancé une expérimentation « manuels numériques et ENT » dans 65 collèges issus d'une vingtaine de départements équipés d'un ENT.

Grâce à des crédits spécifiques (près de 1300€par classe), cette expérience a permis à chaque collégien d'avoir accès à 4 manuels numériques. Le rapport parlementaire de Jean-Michel Fourgous rappelle que le manuel numérique est l'aboutissement d'un partenariat public-privé étroit, mené entre le ministère de l'Éducation nationale, les conseils généraux, les éditeurs scolaires, les plateformes de diffusion des manuels et les éditeurs de solutions d'ENT

Le manuel numérique apporte une nouvelle pédagogie et favorise un suivi plus personnalisé du travail de l'élève. Il doit permettre un meilleur apprentissage, grâce notamment aux liens hypertextes. Cet outil a également pour avantage, d'alléger le poids des cartables des élèves.

**PROPOSITION 10 : Numériser une sélection de livres, en concertation avec les maisons d'édition, pour constituer une bibliothèque numérique de grands classiques de la littérature, libres de droit.**

**PROPOSITION 11 : Généraliser dans 100% des établissements scolaires, les tableaux blancs interactifs associés à un ordinateur et à un logiciel de création de séquences pédagogiques multimédias.**

Atteindre les 185 000 Tableaux Numériquex Interactifs (TNI) en 2012 : L'usage de tels tableaux dans les matières scientifiques permet d'assurer une pédagogie plus interactive entre le professeur et l'élève.

La France comptait en 2009, 27 000 TNI dans ses établissements scolaires et projetait d'en posséder 50 000 en 2010, soit 8% des classes de collèges et 3,5% des classes élémentaires équipées. Ces taux sont largement inférieurs aux 78% de classes équipées au Royaume-Uni (et 45% au Danemark).

L'expérience rencontre un grand succès à Élancourt (dans les Yvelines), où 100% des classes élémentaires en sont équipées. Il est nécessaire que tous les lycées et collèges en fassent l'acquisition, afin que chaque élève soit familiarisé avec le tableau blanc numérique à la fin de sa scolarité.

**PROPOSITION 12 : Réadapter le brevet informatique et internet (B2I) et le Certificat informatique et internet (C2I) en développant une approche éthique, économique et technique de l'univers du numérique.**

Actuellement, le contenu de cette formation ne répond pas suffisamment aux nouvelles attentes issues

du développement du numérique. L'enseignement doit dépasser l'approche instrumentale.

**PROPOSITION 13 : Créer une matière spécifiquement dédiée à internet et au numérique, au collège et au lycée, comprenant les différentes dimensions du numérique : éthique, économique et technique.**

Aujourd'hui, cet enseignement est seulement compris dans les cours de technologie au collège. Il est indispensable de sensibiliser et former les élèves au sujet de leur droit sur leurs données personnelles et la protection de la vie privée sur internet. Les jeunes ont tendance à livrer des informations sur leur vie privée (Facebook, Twitter, blogs, forum…) qui peuvent compromettre leur sécurité. L'école doit les former à un usage responsable d'Internet afin que les élèves apprennent à se méfier de la très grande facilité de publication sur Internet et la durée souvent illimitée de conservation des données.

**PROPOSITION 14 : Uniformiser la mise en ligne des cours pour les enseignants.**

L'utilisation élargie du « e-learning » est souhaitée par la plupart des enseignants. Ainsi d'après une étude européenne de décembre 2009 (*Creativity in scools in Europe : a survey of teachers*), 88% des enseignants en France pensent que les technologies numériques peuvent aider au développement de la créativité de l'élève. Le « e-learning » est un véritable outil pédagogique qui pourrait permettre à chaque élève de rattraper plus facilement un cours ou encore avoir une base de travail solide pour compléter les notes prises en cours.

**PROPOSITION 15 : Former les enseignants à l'usage des technologies du numérique dans leur cursus et de façon continue**

- Inclure dans la formation initiale des enseignants la maîtrise technique et pédagogique des supports numériques (conventions universités-rectorats).

- Affecter 20 % des crédits formation de l'Éducation nationale pour former à l'utilisation des outils et aux fonctionnalités du numérique, avec une priorité sur les nouveaux enseignants et les cadres

- Introduire une épreuve mesurant les connaissances et les savoir-faire des candidats, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (Tice), à chaque concours de recrutement des personnels : C2i (Certificat informatique et internet) ou attestations de formation (Validation des Acquis de l'Expérience, VAE…).

- Prévoir un volet numérique dans la formation continue des enseignants déjà en exercice.

**PROPOSITION 16 : Nommer dans chaque établissement du second degré, un référent sur l'usage des nouvelles technologies.**

Selon le rapport Fourgous, si 97% des enseignants utilisent un ordinateur à titre personnel, seulement 12% utilisent les technologies du numérique pendant leur cours. L'usage du numérique est à développer au sein du corps enseignant. Chaque établissement du second degré nommera un enseignant volontaire, responsable du développement du numérique pédagogique. Ce référent aura pour mission d'assurer la diffusion de l'information sur les TIC auprès du corps enseignant, mais aussi d'assurer le bon développement des TIC au sein de l'établissement. Le référent pourra aussi organiser des sessions

de formation au sein de l'établissement.

Le décret du 9 septembre 2010 assure une indemnité pour les enseignants, titulaires ou non titulaires, exerçant ces fonctions d'intérêt collectif.

## > Développer les espaces numériques de travail (ENT) dans le secondaire et à l'université

Préconisé par le rapport Fourgous, le déploiement des ENT est devenu une priorité dans l'enseignement et la plupart des académies sont aujourd'hui équipées de ce type d'outil. Du primaire à l'université, la mise en place des ENT permet de développer l'usage du numérique et favorise la pédagogie. Devenus indispensable dans l'enseignement supérieur, les ENT participent à la modernisation des universités, en suivant le modèle des grandes universités américaines, pleinement ancrées dans l'ère numérique.

**PROPOSITION 17 : Développer un ENT spécifique pour le premier degré aux fonctions adaptées aux jeunes enfants : accessible dès le CP, l'ENT comprend le cahier de textes, et de liaison, pour la relation école-familles.**

**PROPOSITION 18 : Rendre obligatoire, dès la rentrée 2012, pour chaque établissement scolaire la mise en place d'un ENT, pour les collèges et les lycées et faire de même avec les universités.**

Il s'agit de créer un espace partagé de communication (site, wiki, blog…) et la mise en place du cahier de textes, des services de vie scolaire et des notes en ligne.

Les ENT comprennent un bureau virtuel, les inscriptions en ligne, une information sur l'orientation, l'accès aux ressources pédagogiques, les cours en podcast… L'accès aux documents pédagogiques numérisés reste un réel atout pour les étudiants. Le déploiement des ENT doit se faire en collaboration avec les collectivités.

## > Un accès à tous nos concitoyens

**PROPOSITION 19 : Encourager le développement d'espaces numériques publics (EPN) en développant une formation au numérique en ligne.**

Ces espaces doivent permettre aux ménages à faibles revenus d'accéder gratuitement à Internet et de bénéficier de formations au numérique. Au Royaume-Uni, 3 500 UK Online Centers reçoivent 2 millions de personnes par an. Ces centres ont généralement été intégrés dans les structures locales existantes (bibliothèques…).

**PROPOSITION 20 : Créer le dispositif « Tablette tactile à 1euro par jour » pour les étudiants et les personnes âgées.**

Les tablettes tactiles sont en train de révolutionner les habitudes de consommations et les pratiques culturelles des Français. La presse et les magazines, le e-commerce et les e-books, les softwares et

l'ensemble des logiciels s'adaptent et se développe en fonction de ce nouveau support. Les tablettes numériques remplaceront peu à peu les ordinateurs portables selon de nombreux experts, d'autant que leur prix devrait rapidement baisser.

Les Jeunes Populaires proposent de capitaliser sur le succès du dispositif « un ordinateur portable à 1euro par jour » pour l'appliquer à ces nouveaux produits en élargissant l'accès aux étudiants, ainsi qu'aux séniors. Très facile à utiliser, les tablettes numériques sont une des solutions à promouvoir auprès des générations qui ne se seraient pas adapter aux ordinateurs portables..

## 4. La neutralité, un principe cardinal à garantir

L'UMP croit qu'Internet, ce bien collectif, doit rester universel et doit être préservé des restrictions qu'il pourrait subir au gré des intérêts des différents acteurs.

La neutralité du réseau implique que les Fournisseurs d'Accès à Internet et les opérateurs télécom n'interviennent pas dans le contenu des données transmises ou dans leur vitesse de circulation. Or ce principe est aujourd'hui remis en cause plus ou moins légitimement par certains opérateurs de réseau et éditeurs de contenus. Les premiers désirent contenir l'accroissement de la bande passante et faire contribuer davantage les gros éditeurs de contenu aux financements des infrastructures. Certains opérateurs souhaitent également créer une segmentation de l'offre liée à une rémunération, ce qui implique une hiérarchisation dans le transport des données entre certains services et certaines applications. La vague de remise en cause est encore plus forte lorsque les opérateurs sont eux-mêmes des éditeurs de contenus. Cette stratégie d'intégration verticale est de plus en plus courante.

Le rapport de la mission d'information, menée par Laure de La Raudière, sur *la neutralité de l'Internet et des réseaux* (avril 2011) indique très clairement que la poursuite de cet objectif ne doit pas masquer que des innovations utiles pourraient avoir lieu à l'avenir non seulement aux extrémités des réseaux de communications électroniques mais aussi au cœur de ces réseaux.

Les opérateurs doivent conserver la possibilité de développer, à côté de l'Internet, des services gérés mais la transparence vis-à-vis du consommateur justifie que soient clairement distingués ces services gérés librement par les opérateurs de l'internet, neutre.

Nous proposons donc de suivre les principales recommandations du rapport d'information et de garantir une neutralité du réseau afin de préserver notre innovation, notre compétitivité mais surtout la liberté d'expression de chacun de nos concitoyens.

**PROPOSITION 21 : définir le principe de neutralité (extrait du rapport sur la neutralité de l'internet et des réseaux)**

Le principe de neutralité devrait être défini dans la loi comme la capacité pour les utilisateurs d'Internet :

- d'envoyer et de recevoir le contenu de leur choix, d'utiliser les services ou de faire fonctionner les applications de leur choix, de connecter le matériel et d'utiliser les programmes de leur choix, dès lors

qu'ils ne nuisent pas au réseau,

- avec une qualité de service transparente, suffisante et non discriminatoire,

- et sous réserve des obligations prononcées à l'issue d'une procédure judiciaire et des mesures nécessitées par des raisons de sécurité et par des situations de congestion non prévisibles.

**PROPOSITION 22 : Faire de la neutralité un objectif politique et donner au pouvoir réglementaire la capacité d'imposer des obligations pour la promouvoir**

La promotion du principe de neutralité de l'internet doit être considérée comme un objectif du ministre chargé des communications électroniques et de l'ARCEP et en leur donnant la possibilité de soumettre les opérateurs à des obligations pour le faire respecter..

**PROPOSITION 23 : Etablir dès à présent une procédure unique faisant intervenir le juge**

La multiplication des lois permettant d'imposer des mesures obligatoires de blocage au cours des dernières années (LCEN en 2004, loi sur les jeux en ligne en 2009, LOPPSI II en 2011) sont sujettes à l'incompréhension de beaucoup de nos concitoyens. L'établissement d'une procédure unique permettrait d'assurer la cohérence des décisions législatives et de « consolider » les débats sur le blocage en les ancrant clairement dans la loi.

**PROPOSITION 24 : Mettre en place un observatoire de la qualité de l'Internet**

L'ARCEP devrait mettre en place un observatoire de la qualité de l'Internet permettant de mesurer la qualité des services d'accès à internet fournis par les différents opérateurs et de mieux comprendre l'effet des pratiques des opérateurs, notamment en terme de routage, d'interconnexion et de gestion de trafic, sur la qualité de l'Internet.

Ce suivi permettrait à l'ARCEP non seulement d'évaluer l'impact de ces pratiques sur la qualité de service mais aussi d'être mieux armée pour régler les conflits qui pourraient apparaître sur les marchés liés au réseau Internet.

Nous encourageons dans cette démarche des contrôles ponctuels de l'ARCEP sur la neutralité du réseau et la publication annuelle d'un rapport faisant la synthèse de ces contrôles et des résultats obtenus.

**PROPOSITION 25 : Charger l'ARCEP de garantir l'accès à un Internet de qualité suffisante**

Nous proposons de charger l'ARCEP d'une mission essentielle : garantir l'accès à un Internet de qualité suffisante à travers la définition d'exigences minimales en termes de qualité de service ainsi que les caractéristiques de qualité suffisante d'un accès à Internet.

# 5. Le numérique au service du mieux vivre

## > Au service des plus âgés

Développer l'usage du numérique auprès des seniors permettrait de lutter contre l'isolement des personnes âgées, renforcer leur autonomie et améliorer leur qualité de vie.

**PROPOSITION 26 : Encourager l'équipement numérique dans les maisons de retraite et les accueils de jour afin que les personnes âgées puissent communiquer avec leurs proches.**

Mettre à dispositions dans les salles informatiques des établissements équipés, des webcams et micro ainsi qu'une assistance formée à l'utilisation de ce matériel.

**PROPOSITION 27 : Améliorer la qualité de vie des personnes âgées maintenues à domicile dans le cadre de la lutte contre la dépendance**

- le programme expérimental V@D (vivre à domicile) vise actuellement à améliorer les conditions de vie à domicile de toute personne âgée de plus de 60 ans. De jour comme de nuit, l'ordinateur muni d'une caméra, relie la personne à un conseiller qui reste à l'écoute du senior pour répondre à ses besoins. Le Ministère du Travail estime que le développement des e-services dans le cadre du dispositif V@D permettrait la création de 100 000 emplois directs.

- Le plan M@D lui, vient compléter l'offre internet par un bouquet de services à la personne, relié à des plateformes médico-sociales : services de convivialité, services à la personne, services médicaux, sociaux ou administratifs.

En permettant le maintien à domicile des personnes pré-dépendantes et en repoussant l'hospitalisation qui n'est pas toujours utile, les collectivités locales baisseraient de façon très importante les dépenses de santé.

Selon les chiffres avancés par le Think Tank Renaissance Numérique dans son livre blanc écrit par la commission séniors, on estime que pour un plan concernant un million de seniors fragiles, on arrive à un coût de un milliard d'euros payé divisé en trois parts :

- une part pour l'Etat (15 euros par poste et par mois), soit 360 millions d'euros pour 24 mois ;

- une part pour les conseils généraux, au moins équivalente, soit 360 millions d'euros pour 24 mois ;

- la part restante, variable suivant le niveau de subventions des départements et liée à l'installation et à la formation, reste à la charge des seniors équipés.

**PROPOSITION 28 : Créer grâce à un partenariat public/privé et par le développement d'un portail, une communauté virtuelle destinée aux personnes âgées qui viserait à lutter contre l'isolement, à renforcer leur autonomie et améliorer leur qualité de vie.**

Au Pays-Bas, le projet SeniorWeb permet de diffuser des cours d'utilisation du numérique et encourage la participation des plus âgées à des jeux en ligne ou des forums de discussion. 50 000 personnes âgées suivent chaque année ces cours en ligne. Ce sont des volontaires qui animent les cours en ligne.

## > E-administration : un Etat exemplaire

La poursuite de la dématérialisation des procédures de l'administration doit rester une priorité. L'État doit être **exemplaire en matière de service auprès de ses administrés afin de leur faciliter l'accès au service public**. Le numérique permet d'adapter l'administration aux nouveaux besoins des usagers tout au long de leur vie personnelle et professionnelle. Le développement de l'e-administration représente également des perspectives économiques pour le budget de fonctionnement de l'Etat qui ne sont pas moindres puisqu'elles seraient approximativement de 100 milliards d'euros si cette dématérialisation était menée jusqu'à son terme.

**PROPOSITION 29 : Créer un serveur d'état afin de garantir la protection et le contrôle de l'Etat sur l'ensemble des données exploitées.**

**PROPOSITION 30 : Harmoniser les services administratifs en ligne en regroupant les sites internet, en suivant les orientations du rapport de Franck Riester *« Amélioration de la relation numérique à l'usager »* (février 2010).**

**PROPOSITION 31 : Développer et démocratiser la vie étudiante et syndicale grâce au vote en ligne.**

## > Open Data

L'open data est un des grands enjeux de demain. Rendre accessible gratuitement, réutilisable, pour tous les citoyens l'ensemble des données publiques, c'est permettre à la France de développer un marché innovant, d'améliorer les services et les politiques publiques et de créer de la croissance économique. L'ouverture des données publiques permet également un Etat transparent.

Cette gouvernance partagée entre Etat et citoyens a été initiée par le gouvernement avec la mission Etalab qui est chargée de créer data.gouv.fr

Afin d'encourager son développement nous proposons de suivre les recommandations suggérées par le récent rapport d'information sur *les droits de l'individu dans la révolution numérique*.

**PROPOSITION 32 : Obliger les administrations à recourir à des formats de fichiers ouverts et interopérables qui permettent une exploitation documentaire des données qui y sont contenues.**

**PROPOSITION 33 : Rendre plus effectif le droit d'accès aux données publiques en précisant les dispositions légales en vigueur (article 17 de la loi du 17 juillet 1978) afin que tous les organismes publics concernés recensent et rendent accessible et réutilisable en ligne l'ensemble de leurs données publiques communicables.**

**PROPOSITION 34 : Garantir que l'ouverture des données publiques ne remettra pas en cause le principe de la protection des données personnelles.**

## > Le télétravail : le pari de travailler mieux

Tout plaide pour le développement du télétravail :

- Les salariés français sont soumis à un stress important lié au travail. Sont notamment en cause des temps de transport toujours plus importants : ils représentent en moyenne 1h30 par jour pour les salariés franciliens.

- De plus, le télétravail est une solution innovante pour répondre aux difficultés des personnes à mobilité réduite qui pourraient évoluer dans un environnement adapté.

- Les dépenses en énergies, les coûts d'infrastructures et les coûts environnementaux (émissions de CO2), sont également les principales raisons du développement nécessaire du télétravail.

**PROPOSITION 35 : Adopter une loi donnant un cadre juridique fixe et clair au télétravail de manière plus précise que l'Accord National Interprofessionnel sur le télétravail de 2005 (notamment concernant les problèmes d'accidents de travail, de charge de travail, de contrat d'externalisation, etc.).**

Il est nécessaire d'établir le régime de responsabilité en matière d'accidents du télétravail ; ce régime pourrait s'appuyer sur une présomption réfragable de la part de l'employeur. De plus pour que le télétravail jouisse de la même considération que l'ensemble du travail dans l'entreprise, il est nécessaire de préciser les conditions de charge de travail, de réversibilité de part et d'autres et d'assurance.

**PROPOSITION 36 : Définir un plan national de déploiement du télétravail et des télécentres (espaces aménagés, dédiés au télétravail).**

**PROPOSITION 37 : Faciliter, encourager et encadrer la mise en place du télétravail dans les PME via des actions de sensibilisation et d'accompagnement au niveau des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi et via la création d'un portail Internet.**

**PROPOSITION 38 : Mettre en place le télétravail dans la fonction publique, en encourageant la publication d'un décret en Conseil d'Etat étendant le statut du télétravail dans le privé à la fonction publique et en s'appuyant sur les expériences de télétravail déjà réalisées au niveau étatique comme à Bercy, ou au niveau territorial comme dans le département du Puy de Dôme.**

# > Pour un traitement des patients plus efficace et plus accessible

Le monde de la santé a été profondément impacté par la révolution numérique. La diffusion, la production et le partage des informations, offrent des perspectives médicales considérables et un gain de temps précieux pour le patient.

Le développement de la pratique médicale à distance apparaît comme une réponse à la nécessité d'assurer une égalité d'accès aux soins à tous. La réforme de l'organisation des soins, impulsés par la loi HPST, est une étape importante vers la généralisation de la télémédecine. Sur ce point, la parution du décret télémédecine du 20 octobre 2010 constitue une avancée pour son développement. La télémédecine peut aider à mieux assurer la continuité des soins et améliorer la qualité de vie et de prise en charge, ainsi que la sécurité des patients âgés.

**L'objectif est de passer à une industrialisation du secteur et de placer la France à la pointe de ces techniques**, ce qui non seulement créerait des emplois, mais rendrait la dépense publique en matière de santé plus efficiente. L'émiettement des initiatives nuit à la performance française dans le secteur. Le ministère de la santé doit mettre en place un **Partenariat Public Privé** afin que l'offre de santé publique et privée s'accordent autour d'un même standard d'activités, ce qui faciliterait le développement du secteur. Il est également important de lever les freins culturels et de limiter le manque de personnel compétent à la télésanté. Il existe une **formation spécialisée** de niveau bac +4 en télésanté, mais celle-ci n'a formé que 140 étudiants depuis qu'elle existe. La formation continue doit permettre de familiariser les personnels de santé à ces nouvelles technologies pour que celles-ci se développent.

**PROPOSITION 39 : Créer une grande loi de la télésanté.**

Il est urgent de faire une **grande loi de la télésanté**, qui poserait clairement le cadre juridique de ces activités. La sécurité juridique sera alors suffisante pour permettre des investissements substantiels dans ce secteur.

**PROPOSITION 40 : Mettre en place pour les centres hospitaliers la télésurveillance des patients à domicile**

Généraliser dans d'autres centres hospitaliers, l'expérience du CHU de Rennes. Des cardiologues assurent à distance la surveillance des stimulateurs cardiaques pacemakers, défibrillateurs implantés dans l'organisme des malades. L'hôpital reçoit de manière sécurisée les informations techniques et les données cliniques (existence d'arythmie...), via un boîtier. Si les indicateurs alertent l'existence d'un problème, le cardiologue en est tout de suite informé.

**PROPOSITION 41 : Développer le dossier médical personnalisé (DMP)**

Le développement de la télémédecine ne peut se faire sans avoir accès (de manière sécurisée) au dossier médical personnalisé. Il faudrait étendre à toute la France un dispositif inspiré par la loi du 23 mars 2010. Cette loi mettrait en place les conditions d'une expérimentation du dossier médical numérique sur une base régionale. En s'appuyant sur la CNIL et l'Agence des systèmes d'information partagés de santé (Asip santé), il convient de généraliser le dossier médical numérique en tenant compte du

bilan de cette expérimentation.

## > Pour une confiance durable entre les différents acteurs

**PROPOSITION 42 : Harmoniser les conditions générales des sites internet, notamment concernant l'utilisation des données personnelles.**

Les conditions générales sont le plus souvent peu ou pas lues par l'utilisateur moyen. Une version synthétique et simplifiée permettrait ainsi à l'utilisateur de se responsabiliser. Cette version standardisée serait issue d'une concertation entre tous les acteurs sous la responsabilité du CNN.

**PROPOSITION 43 : Créer une CNIL européenne (proposition issue du groupe de travail « Ethique du numérique »)**

La création d'une CNIL européenne qui aurait pour mission de proposer une harmonisation progressive des règles en matière de protection des données personnelles.

Cette CNIL européenne, émanation du G29, (instance de travail des CNIL européennes) pourrait délivrer des labels pour les opérateurs répondant aux standards et avis qu'elle émettrait. La commission européenne et le Parlement européen ont tout intérêt à travailler en lien avec le G29 ; en s'inspirant notamment des standards définis par cette instance pour application aux réseaux sociaux. Voici quelques-uns des standards adoptés par le G29 pour les réseaux sociaux :

- Définir des paramètres par défaut limitant la diffusion des données des internautes ;
- Mettre en place des mesures pour protéger les mineurs ;
- Supprimer les comptes qui sont restés inactifs pendant une longue période ;
- Permettre aux personnes, même si elles ne sont pas membres des réseaux sociaux, de bénéficier d'un droit de suppression des données qui les concernent ;
- Proposer aux internautes d'utiliser un pseudonyme, plutôt que leur identité réelle ;
- Mettre en place un outil accessible aux membres et aux non-membres, sur la page d'accueil des réseaux sociaux permettant de déposer des plaintes relatives à la vie privée.

**PROPOSITION 44 : Une démarche de labellisation des entreprises respectueuses de la vie privée (proposition issue du groupe de travail « Ethique du numérique »).**

La CNIL a désormais le pouvoir de délivrer des labels. Il faut rapidement qu'elle fasse usage de ce pouvoir, éventuellement en lien avec l'Association Française de Normalisation (AFNOR). Le label est un outil efficace pour inciter les entreprises à l'exemplarité. À terme, le respect de la vie privée peut devenir un « argument marketing » pour les entreprises.

- Un label pour les services on-line (réseaux sociaux, moteurs de recherche…) qui respectent les process définis par la CNIL en matière de protection des données personnelles (durée de conservation des logins, anonymisation des données, possibilité de retrait des données déposées par l'utilisateur…)

- Un label pour les entreprises qui s'engagent à ne pas utiliser des données disponibles sur les réseaux sociaux, blogs, ou autres, à des fins illégitimes (recrutement, assurances, gestion des ressources

humaines…). Ce label pourrait s'inspirer de la charte « Réseaux sociaux, Internet, Vie Privée et Recrutement » proposée en novembre 2009, par « À compétence égale ».

La CNIL devrait pouvoir faire payer aux entreprises les frais indispensables à l'attribution du label pour rendre cette activité neutre sur le plan budgétaire. Des audits réguliers sont indispensables à l'attribution d'un tel label.

**45 : Favoriser un engagement plus grand des services en ligne (proposition issue du groupe de travail « Ethique du numérique »).**

Les acteurs leaders du marché (Google, Facebook, etc.) n'assument pas suffisamment à ce jour leur responsabilité de formation des usagers, hormis quelques opérations ponctuelles et localisées (interventions dans des classes, par exemple). De même que l'AFOM (Association Française des Opérateurs Mobiles) finance des campagnes de prévention contre le vol de portables, il est temps maintenant pour les leaders de jouer leur rôle : campagne de publicité on-line sur les risques de piratage de compte, sur les règles à respecter en matière de vie privée, etc.

Pour rétablir l'équilibre entre l'utilisateur et le prestataire de services, il est temps :

• De simplifier les procédures de suppression des données à caractère personnel et mieux en informer l'utilisateur. Trop souvent la suppression des données est complexe et manque de transparence. Les sites internet devraient rendre les procédures de suppression des données plus claires et plus simples pour l'utilisateur.

• D'imposer progressivement le principe de l'interopérabilité entre les réseaux sociaux. Dans un premier temps, celle-ci pourrait être une condition de l'obtention d'un label CNIL. Pourquoi pas à terme, une obligation à l'échelle européenne, voire internationale ? : ainsi, un utilisateur doit avoir la possibilité, non seulement de supprimer les données qu'il a lui-même mises en ligne, mais aussi de les transférer vers un autre réseau social. C'est une condition d'une concurrence réelle entre les différents acteurs, pour éviter les phénomènes de monopole ou d'abus de position dominante. Ce serait le premier pas vers un « Habeas Corpus numérique » que certains, comme Emmanuel Hoog, Président de l'AFP, appellent de leurs vœux.